Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_45-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT.

Absents : Erwan NORMAND, Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Tangi BRETON (procuration à Julien KERGUILLEC), Catherine LAURENT (procuration à Aurélie BONTHONNEAU), Emmanuel BECQUET (procuration à Claire LAFOSSE).

Secrétaire de séance : Annick LARGANT.

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-45

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Adhésion à l'association Les Moyens du bord et abonnement à l'artothèque

Date de convocation :
29/05/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives à l'administration des communes ;

Vu l'intérêt pour la commune de Pleyber-Christ de favoriser l'accès de l'ensemble des habitants à la création artistique contemporaine et de développer des actions de sensibilisation culturelle sur le territoire ;

Considérant que l'association **Les Moyens du Bord**, créée en 1998, développe des projets dédiés aux arts visuels sur le Pays de Morlaix et au-delà, à travers des expositions, résidences d'artistes, projets artistiques, événements, ainsi qu'une artothèque favorisant l'accès du plus grand nombre aux œuvres contemporaines ;

Considérant que l'artothèque des Moyens du Bord met à disposition des collectivités un fonds de plus de 500 œuvres de plus de 200 artistes, accessible via une formule d'emprunt adaptée aux structures publiques ;

Considérant que l'offre destinée aux collectivités prévoit, pour un emprunt de 7 à 12 œuvres renouvelées tous les 4 mois, un abonnement annuel de 240 euros, auquel s'ajoute une adhésion à l'association de 20 euros par an et la signature d'une convention d'emprunt et que ces œuvres empruntées auront vocation à être exposées dans les espaces de la Mairie et de l'EHPAD communal ;

Après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'adhésion de la commune de Pleyber-Christ à l'association Les Moyens du Bord.
D'approuver la souscription d'un abonnement à l'artothèque de l'association, dans la formule destinée aux collectivités permettant l'emprunt de 7 à 12 œuvres renouvelées tous les 4 mois, pour un montant annuel de **240 euros,**
D'autoriser le versement de l'adhésion annuelle à l'association, d'un montant de **20 euros**,
D'autoriser le Maire à signer la convention d'emprunt, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

La secrétaire
Annick LARGANT